

# CE CONTRAT DE TOURISME EST CONCLU :



Entre,

DTP dénommée Dream Tour Puglia Sise à 74020 LIZZANO TA - ITALIE.- VIA C. POERIO 213

Représentée par :

Madame KAMALOVA ALENA (Directrice DTP) et Franco LAPAGLIA en qualité de Responsables DTP ,  
Ci-après dénommée et

Mme/Mr .....

Demeurant à .....

Ci-après dénommée La cliente/Le client

## OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de régler les relations entre Dream tour Puglia et le client, dès que ce dernier a matérialisé sa demande de réservation par le versement d'un acompte de (minimum) 500,-€

## DECLARATION DU CLIENT

2.1 Le client déclare et garantit que toutes ses coordonnées figurant sur le bulletin de réservation sont authentiques et exactes. 2.2 Il déclare qu'il a pris connaissance des conditions générales et particulières du voyage et qu'il accepte de régler toutes les prestations commandées.

DECLARATION DE DTP(Dream Tour Puglia):

3.1 DTP déclare et garantit la bonne exécution du contrat de service tourisme.

3.2 DTP déclare et garantit que toutes les prestations contenues dans le bulletin de réservation (devis/inclus dans le site)seront honorées conformément aux règles de la profession.

PRIX : Les prix contenus dans le bulletin de réservation comprennent : Les transports aéroports en navette privée aller/retour et pour la formule hôtel les navettes A/R vers les plages privées. Assistance, accueil , chauffeur et guides privés. Logement et repas en 1/2 pension (selon le programme établi) ; les visites , excursions et animations (Toujours selon le programme).

### 4.1 NE sont pas compris dans ces prix :

Les boissons et extra mini bars

Toutes dépenses personnelles & pourboires

Visites et Excursions facultatives ou non comprises dans le planning

Les vols A/R , les frais d'escales , taxes et suppléments liées aux vols.

4.2 Les prix, modalités de paiement sont celles prévues dans le site Dream tour Puglia (DTP en abrégé).



## INSCRIPTION

5.1- Toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte représentant au minimum 500,-€ ; le règlement du solde intervenant au plus tard un(1)mois avant le départ.

5.2- En cas d'inscription faite moins d'un (1)mois avant le départ, le règlement concernera la totalité de la prestation.

## MODIFICATION

6.1- Toute modification est considérée comme une annulation et une réinscription .

6.2- Si La modification intervient moins de trente (30) jours avant le départ, sauf accord préalable, elle sera considérée comme une annulation et l'acompte sera définitivement perdu.

## ANNULATION

### 7.1- Du fait de l'organisateur :

Dans le cas ou l'organisateur se trouverait obligé de modifier tout ou partie du programme prévu, soit parce qu'il ne rassemble pas un nombre suffisant de participants, soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité du client ; ce dernier bénéficiera soit d'une offre de remplacement ou du remboursement intégral des sommes versées.

### 7.2 Du fait du client :

Si le client annule son inscription plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu la somme de 500,-€

Si l'annulation intervient entre 15 et 30 jours avant la date du premier jour du séjour une indemnité forfaitaire de 250,-€ par personne sera réclamée. Moins de 15 jours avant le départ un forfait de 400,-€ par personne sera réclamée.

## RESPONSABILITES

### 8.1-RESPONSABILITE DE DTP :

Agissant en qualité d'intermédiaire entre les clients d'une part et les prestataires de services, c'est-à-dire les restaurateurs , chauffeurs, guides supplémentaires occasionnels , les hôteliers d'autre part, DTP sera tenu responsable vis-à-vis du client des accidents et dommages survenant au cours des transports prévus tels que : navettes aéroports, navettes plages , animations et excursions inscrites au planning .

Pour ce qui est des conséquences résultant des infractions aux règles en vigueur dans différents pays et en Italie en particulier, tant pour les formalités de douane, règlement de police, en dehors de tout programme prévus , que pour d'autres particularités locales, DTP ne peut être en aucun cas être tenu pour responsable.



Le Client ,

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille .....

Sexe .....

Né (e) le .....

Lieu .....

Adresse (officielle).....

.....

Code postal .....

Pays .....

Téléphone du domicile(ou du bureau) : 00 .....

Portable/GSM/Natel : 00.....

Formule HOTEL : 7J/8N, 10J/9N (votre choix): .....

VIP TOUR : uniquement 8J/7N (Masseria)

Nombre total de personne(s) adulte(s) : Mineur(s) :.....

Précisez svp l'âge du ou des mineurs en 2020 : ...../...../...../.....

Date de départ ..../..../.....Date de retour :..../..../.....

Aéroport que vous avez choisi, payé et réservé : BARI ou BRINDISI : .....(Nous avertir dès que vos billets sont achetés).

Montant total à payer À DTP : .....€

## MODE DE PAIEMENT

(Acompte minimum obligatoire par personne : 500€)

**En espèces/par virement bancaire/via paysend (nous contacter)**

L'original de ce document sera remis ou envoyé au client (e) par email ou Whatsapp.

Le voucher Masseria ou Hôtel vous sera envoyé par mail dans la huitaine après réception du montant de l'acompte par DTP.



### **Important :**

Le voyage peut être annulé par DTP si un nombre minimum de 4 clients n'est pas inscrit 30 jours avant la date de votre séjour VIP tour uniquement.(avec remboursement intégral ou en priorité une proposition d'autres dates aux mêmes conditions reçues précédemment).

L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté le droit de modifier ou même d'annuler ses programmes ou ses itinéraires ,de les substituer ou d'inverser le programme ; que ce soit un moyen de transport , une activité ou un hôtel à celui initialement prévu avec au minimum le même niveau (valeur) ou qualité de service voire supérieur.

### **8.2-RESPONSABILITE CLIENT :**

Le prix du tour/séjour ne peut en aucun cas être rembourser lorsque le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnées(aéroports,...) dans les documents de voyage /planning ou encore si, par suite de non présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage ou du séjour (passeport, visas, certificats de vaccination, autorisations mineurs, autres documents non en règle dans la CEE ou dans l'espace schengen).

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

En cas d'annulation du voyage par le client et quelque soit le motif, celui-ci ne peut prétendre à aucun remboursement.

(le titre de voyage sur les vols spéciaux (charter) est personnel, il ne peut être ni cessible, ni transmissible, ni endossable. Dream Tour Puglia n'interviendra en aucun cas dans vos réservations, paiements liés aux vols avec ou sans escale qui sont réservées et payées par vos soins , DTP décline toute responsabilité pour tout incidents et problèmes lié aux vols.

## **ASSURANCES**

DTP assurera en Italie pour le compte des clients une assurance de responsabilité civile. Les frais de cette assurance sont inclus dans le montant de la prestation à fournir et ne constitue pas un extra.

Le client informe immédiatement DTP via Alena ou/et Franco , vos guides et responsables locaux , de tout incident s'étant produit pendant le séjour, l'animation, l'excursion, le repas ou les transports , quand bien même il ne résulterait aucun dégât apparent.

## **REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige découlant de l'application du présent contrat sera réglé à l'amiable, ou à défaut, porté devant les juridictions compétentes.

Fait le.....

SIGNATURE DU ou DES CLIENTS .....